



P&V ASSURANCES

Société coopérative

Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles

B.C.E. 0402.236.531 - R.P.M. Bruxelles

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX ET
CONSOLIDÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2024

EXERCICE 2023

1. EVOLUTION DES AFFAIRES ET DES RESULTATS SOCIAUX

Evolution des encaissements

Non Vie

L'encaissement brut de réassurance augmente de 8,2% et s'élève à 990,6 millions EUR (2022 : 915,3 millions EUR).

Cet encaissement se décompose comme suit :

- *Affaires directes Non-Vie* : 986,2 millions EUR contre 913,6 millions EUR en 2022. Nous observons une progression de 72,6 millions EUR, soit +7,9%. La croissance s'observe dans toutes les branches (Auto +7,5%, Incendie et Autres Particuliers +7,7%, Incendie et Autres Entreprises +9,2%, Accidents du Travail +6,5%, Protection Juridique +6,2%, Maladie +10,3%).
- *Acceptation en réassurance* : 4,4 millions EUR contre 1,8 million EUR en 2022, soit une augmentation de 2,6 millions EUR expliquée par de nouvelles acceptations en réassurance proportionnelle.

Compte tenu des variations des provisions pour primes non acquises et des provisions pour risques en cours, les primes acquises s'élèvent à 973,5 millions EUR, en progression de 6,7% (2022 : 912,4 millions EUR).

Après réassurance cédée (61,3 millions EUR), les primes acquises nettes de réassurance s'élèvent à 912,2 millions EUR (2022 : 856,3 millions EUR), soit une augmentation de 6,5%.

Vie

En 2023, l'encaissement brut de réassurance s'élève à 1.014,7 millions EUR (2022 : 982,8 millions EUR).

L'encaissement se décompose comme suit :

- *Vie Individuelle* : 480,2 millions EUR soit une baisse de 5,6% par rapport à l'encaissement 2022 à périmètre constant (2022 : 508,4 millions EUR).
- *Vie Groupe* : 534,5 millions EUR soit une hausse de 12,7% par rapport à 2022 (474,4 millions EUR). En branche 21, les primes récurrentes augmentent de +10,1% et les primes uniques augmentent de 32,5%.

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

L'encaissement net de réassurance s'élève à 1.012 millions EUR après cession aux réassureurs de 2,6 millions EUR.

Compte technique Non-Vie

Affaires directes

- L'activité Non-Vie affaires directes présente un bénéfice de 47,8 millions EUR (68,1 millions EUR en 2022).
- Des mesures de rentabilisation sont régulièrement appliquées afin d'améliorer le résultat technique de manière structurelle et pérenne. Les efforts de rentabilisation sont soutenus par une surveillance permanente du portefeuille, une acceptation de qualité et un tarif bien positionné dans les segments voulus.
- La diminution du résultat technique Non-Vie est expliquée par l'augmentation des réserves pour sinistres en Maladie. Les réserves de 2022 avaient été impactées positivement à la suite de la révision des paramètres de calcul. Cet effet n'est plus présent en 2023. Le résultat technique des autres branches s'améliore à la suite d'un encaissement en croissance combiné à une amélioration de la sinistralité. Le résultat de réassurance est inférieur à 2022, l'année 2023 a été épargnée par les événements climatiques majeurs couverts par la réassurance.
- Les frais d'exploitation nets s'élèvent à 323,4 millions EUR, en augmentation de 10% par rapport à 2022 (294 millions EUR). Cette augmentation provient de la hausse des commissions tarifaires liée à l'évolution de l'encaissement, ainsi que de l'enveloppe de frais généraux supérieure à 2022 suite à la forte indexation des salaires.
- Le résultat financier courant s'élève à +66,4 millions EUR, en augmentation de 26,2% par rapport à 2022 (+52,6 millions EUR).
- Le résultat financier non courant s'élève à +15,9 millions EUR et est en diminution de 53,2% par rapport à 2022 (+34,1 millions EUR).

Affaires acceptées en réassurance

Les affaires acceptées présentent un déficit de 2,2 millions EUR, en aggravation par rapport à 2022 (-0,8 million EUR) à la suite de la contribution de P&V dans les indemnités liées à l'attentat du 22 mars 2016 à Zaventem.

Non-Vie – Résultat total

En 2023, le compte technique Non-Vie présente un bénéfice comptable de 45,6 millions EUR contre 67,2 millions EUR en 2022.

Compte technique Vie

Vie Individuelle

Après la dotation pour participation bénéficiaire de 18,7 millions EUR, l'activité Vie Individuelle présente en 2023 un gain comptable de +28,8 millions EUR. Suite à l'obtention d'une dispense par la compagnie auprès de la BNB, aucune dotation à la provision « clignotant » n'a été comptabilisée en 2023.

Le résultat financier s'établit à 236,4 millions EUR (contre 145,1 millions EUR en 2022), dont 213,0 millions EUR de revenus financiers courants (contre 194,4 millions EUR en 2022) et 23,5 millions EUR de revenus financiers non courants (contre -49,3 millions EUR en 2022). Les frais d'exploitation s'élèvent à 74,1 millions EUR (77,9 millions EUR en 2022).

Le fonds pour dotations futures (FDF) a augmenté de 5,5 millions EUR en 2023 et s'élève à 81,2 millions EUR.

En 2023, P&V a augmenté le taux d'intérêt à 1,70% pour les nouveaux contrats, avec possibilité d'opter pour un taux garanti de 0,00%.

Pour les affaires existantes, avec garantie sur la réserve (et un taux garanti différent de 0,00%), le taux d'intérêt a augmenté à

- 1,50 % sur tous les versements pour les contrats à frais d'inventaire forfaitaire ;
- 1,70% sur tous les versements pour les contrats à frais d'inventaire = 0,20%.

Les autres taux restent de vigueur.

Vie Groupe

Après la dotation pour participation bénéficiaire de 18,6 millions EUR l'activité Vie Groupe présente en 2023 un bénéfice comptable de 36 millions EUR. Comme en Vie Individuelle, aucune dotation à la provision « clignotant » n'a été comptabilisée en 2023 pour cette activité.

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Le résultat financier courant s'établit à 206,5 millions EUR. Le résultat financier total de l'activité Vie Groupe s'élève à 211 millions EUR (contre 184,2 millions EUR en 2022) avec un résultat financier non courant de 4,4 millions EUR (contre -6,2 millions EUR en 2022).

Les frais d'exploitation s'élèvent à 31,6 millions EUR (26,8 millions EUR en 2022).

Le fonds pour dotations futures (FDF) a augmenté de 1,5 million EUR en 2023 et s'élève ainsi à 62,7 millions EUR.

En 2023, P&V a augmenté le taux d'intérêt à 1,75%

- sur les versements dans les contrats capitalisation Individuelle avec garantie sur les réserves ;
- sur les contrats capitalisation collective actifs.

Les autres taux restent de vigueur.

Vie – résultat total

En 2023, le compte technique Vie présente un bénéfice comptable de 64,8 millions EUR, contre 21,3 millions EUR en 2022.

Compte non technique

Le résultat non technique avant impôts présente une perte de 24,9 millions EUR, et se compose principalement des charges de financement du groupe pour 21,4 millions EUR (emprunts subordonnés nettes des revenus de prêts intra-groupe).

Résultat global

L'exercice se clôture par un bénéfice de 72,5 millions EUR. Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élevait à 115,1 millions EUR. Le résultat total à affecter de l'exercice est donc de 187,6 millions EUR.

Affectation du résultat

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat comme suit :

- Report du résultat : 182.515.416 EUR.
- Dotation aux activités de la Fondation P&V : 500.000 EUR
- Rémunération du Capital : 4.602.083 EUR

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'administration a justifié, dans un rapport spécial établi en application des articles 6 :115 et 6 :116 du code des sociétés et des associations (CSA) que la distribution proposée n'est pas de nature à compromettre la liquidité de la société sur les douze prochains mois à compter de la date de distribution.

2. EVOLUTION DU BILAN STATUTAIRE

Le total bilantaire s'élève à 20.338,1 millions EUR contre 19.765,8 millions EUR l'année dernière.

Actifs

Les immobilisations incorporelles concernent pour l'essentiel les frais engagés par la société dans le cadre de projets de transformation (organisationnelle, informatique) générant des bénéfices futurs. Le Groupe P&V a instauré des règles d'activation de projets de transformation correspondant à des critères fixés. Afin de justifier la pertinence de la valeur activée, le processus s'appuie sur des business cases démontrant, à l'horizon retenu du projet, les bénéfices attendus des développements. Dans les règles internes de considération des business case, seuls des gains hard sont pris en considération depuis 2020.

Les placements s'élèvent à 19.037 millions EUR, soit 94% des actifs.

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 257,2 millions EUR. Les créances s'élèvent à 273,6 millions EUR et sont constituées principalement de créances d'assurances.

Les autres actifs s'élèvent à 377 millions EUR et sont constitués principalement de valeurs disponibles pour 136,4 millions EUR et de comptes de régularisation pour 234,9 millions EUR dont 216,2 millions EUR d'intérêts acquis sur titres à revenus fixes.

Passifs

Les fonds propres s'élèvent à 1.096,3 millions EUR.

Les emprunts subordonnés s'élèvent à 390 millions EUR.

Le fonds pour dotations futures s'élève à 143,9 millions EUR.

Les provisions techniques, hors branche 23, s'élèvent à 16.690,4 millions EUR, soit 82% des passifs dont 13.972,5 millions EUR de provisions d'assurance vie.

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 29,4 millions EUR dont 11,9 millions pour risques financiers relatifs à Private Insurer, 5,2 millions EUR relatifs à un plan de départ du personnel convenu par le passé et utilisé au fur et à mesure des départs effectifs, 1 million EUR à titre de

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

provision pour prépension, 4,3 millions EUR concernant des litiges en cours et 6,6 millions EUR de provisions pour impôts.

Les dépôts reçus des réassureurs s'élèvent à 162,3 millions EUR.

Les dettes s'élèvent à 1.245,5 millions EUR (dettes d'assurances pour 208,9 millions EUR ; autres dettes pour 1.036,6 millions EUR dont 832 millions EUR de dettes REPO).

Les comptes de régularisation s'élèvent à 212 millions EUR.

3. ACTIFS DE PLACEMENT (STATUTAIRES)

La valeur comptable du portefeuille de placement de P&V s'élève à 19.037 millions EUR, ce qui représente une augmentation de 498,7 millions EUR par rapport à fin 2022.

La croissance des actifs est essentiellement liée à l'activité d'assurance et en partie à l'activité REPO. La dette REPO s'élève à 832 millions EUR fin 2023 contre 807 millions EUR fin 2022.

Le portefeuille obligataire se compose de 81% d'obligations d'Etats et 19% d'emprunts émis par des entreprises.

La part des obligations liées à l'inflation dans le portefeuille obligataire représente 373 millions EUR. L'exposition du portefeuille de placement aux pays périphériques de la zone Euro est limitée à 447 millions EUR. Le portefeuille ne comporte aucune exposition en Russie ou en Ukraine.

En 2023, P&V a principalement investi en obligations d'Etats européens pour un montant de 439 millions EUR et en obligations d'entreprises pour un montant net de 286 millions EUR et ce afin de couvrir de manière adéquate les engagements d'assurance en fonction de leurs caractéristiques spécifiques.

En 2023 P&V a rendu son portefeuille d'obligations plus diversifié en termes d'exposition pays.

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution en valeur comptable et en pourcentage pour les différentes classes d'actifs :

(en millions EUR)

	2023		2022	
Immeubles	109,0	0,6%	108,5	0,6%
Participations	121,0	0,6%	127,0	0,7%
Actions	1.852,3	9,7%	1.696,7	9,2%
Obligations	14.489,6	76,1%	14.189,9	76,5%
Crédits hypothécaires	1.719,9	9,0%	1.761,1	9,5%
Autres placements	745,2	3,9%	655,1	3,5%
	19.037,0	100,00%	18.538,2	100,00%

Grâce à la baisse des taux au quatrième trimestre de 2023, la moins- valeur latente des actifs de placement est de 491 millions fin 2023 contre 1.329 millions fin 2022.

4. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Des contrats ISDA/CSA ont été conclus entre P&V et un certain nombre de contreparties bancaires. Ces contrats encadrent et sécurisent toutes les transactions en produits dérivés de gré à gré.

En 2023,

Les produits dérivés suivants sont arrivés à échéance :

- 1 swap receveuse pour un notionnel de 41 millions EUR ;
- 5 swaptions payeuses pour un notionnel de 125 millions EUR ;
- 2 Forward sur Eurostoxx 50 pour un montant nominal de 32,8 millions EUR.

P&V a renouvelé les dérivés suivants :

- Forward bonds asset swappés ou couverture d'écartement du spread de crédit sur OLO's pour un nominal de 350 millions EUR.

Positions au 31/12/23 déjà en portefeuille fin 2022 :

- Forward bonds asset swappés ou couverture d'écartement du spread de crédit sur OLO's pour un nominal de 500 millions EUR.

De nouvelles expositions en dérivés :

- 8 Forward bonds pour une valeur nominale de 165,5 millions EUR.

Selon les règles d'évaluation appliquées par P&V, les moins-values latentes constatées sur les produits

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les plus-values latentes, quant à elles, ne font pas l'objet d'une comptabilisation ni au niveau de l'actif ni au niveau du compte de résultat. Il existe cependant une exception à cette règle : les dérivés pour lesquels une comptabilité de couverture est appliquée. Celle-ci concerne, au 31-12-2023, les produits « Forward bonds asset swappés » et les « forward bonds ».

Achat d'obligations à terme comme des opérations de couverture

Dans le cas d'une couverture effective ou d'une position fermée, quel que soit le type d'instrument financier dérivé, l'évaluation à la juste valeur est exclue. (Paragraphe III, C.1 de l'Avis de la CNC 2011/18 "conformément aux principes comptables des opérations de couverture, inclus dans l'Avis de la CNC 2010/12, cependant (même) une fluctuation (négative) de la valeur de marché de l'instrument de couverture à la fin de la période n'est pas comptabilisée dans le compte de résultat").

Un contrat à terme est évalué à sa valeur d'acquisition à la date du bilan (pour une obligation à terme, cette valeur est égale à 0). En application du principe de congruence, les plus-values ou moins-values latentes avant la date d'expiration ne sont pas comptabilisées en résultat. (Toutefois, l'application stricte du principe de prudence exigerait que les pertes latentes soient comptabilisées au cours de cette période si elles ne sont pas compensées par des gains latents sur la position couverte).

À la date de clôture du bilan, les opérations à terme qui ne remplissent pas ou plus les conditions pour être considérées comme des opérations de couverture sont évaluées à leur valeur de marché, lorsque celle-ci présente une différence négative par rapport à la valeur initiale. Celle-ci doit être affectée au compte de résultat.

Les différences résultant des fluctuations de valeur des opérations à terme affectées à la couverture sont enregistrées dans un compte d'attente sous les comptes de régularisation à la date la plus proche du règlement journalier des marges débitrices ou créditrices.

Suite à l'application des règles comptables des opérations de couverture tel que prescrit par l'arrêté royal de 1994, les dérivées d'achat d'obligation à terme sont présentés en valeur nominale et valeur de marché en hors bilan. Lors du règlement de la transaction désignée comme couverture, le solde est comptabilisé en résultat symétriquement à l'affectation des coûts ou des produits de la composante couverte sur la durée résiduelle de cette composante.

5. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous référons à la brochure IFRS qui commente en détail l'évolution du bilan et du compte de résultat consolidés.

6. AUTRES ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En date du 22 novembre 2023, Groupe P&V a cédé l'ensemble de ses actions de la société Hotel Spa Resort SA à Mas Invest SRL, entité faisant partie du Groupe Van der Valk.

En date du 15 juin 2023, les assemblées générales extraordinaires des associés de la société coopérative « P&V Assurances » et de la société « Private Insurance Services » ont décidé à l'unanimité des voix d'approuver la fusion par absorption par suite de dissolution sans liquidation de la filiale « S.A. Private Insurance Services GIE », par voie de transmission à titre universel de l'intégralité de son patrimoine au 31/12/2022. La fusion a eu lieu avec effet rétroactif au 01/01/2023.

La filiale « Quartier des solidarités » a été constituée le 22/12/2023.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il s'est produit un événement après la date d'établissement des états financiers 2023 qui est susceptible d'influencer substantiellement le développement de la société Multipharma S.C. (filiale de la participation significative de P&V dans Multipharma Group S.C.) suite à la signature fin avril 2024 d'une convention d'achat d'actions, avec certaines conditions suspensives, pour l'acquisition des actions de la société Popelin B.V. détenue actuellement par Goed. La convention prévoit l'acquisition de 88 pharmacies et de l'activité de grossiste en produits pharmaceutiques.

8. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Processus d'établissement de l'information financière

Le processus d'établissement des informations financières s'appuie sur les éléments suivants :

- Une planification préalable de l'ensemble des activités reprises dans un document partagé à tous les interlocuteurs impactés par le processus ;
- La circulation préalable à la clôture des éléments majeurs de la clôture des comptes devant avoir une influence sur les résultats produits ;
- Une liste d'activités de production de chiffres avec un « premier niveau de traitement » (imputation) et un second niveau (révision – contrôle de l'imputation) pour les sujets sensibles et ou majeurs en termes d'impacts chiffrés ;
- Des processus formalisés de « validation des résultats » par les parties prenantes au reporting financier (départements « business ») ceci afin de valider les grandes évolutions, le respect des dispositions internes liées aux clôtures des comptes, etc.
- Un investissement dans les formations des collaborateurs concernés par les clôtures comptables et financières (training « on the job », formations externes...).

Dispositif de gestion des risques

Le dispositif de Gestion des risques du Groupe P&V comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe P&V est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Stratégie et politiques de risques

Un ensemble structuré de chartes et de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et sa stratégie de gestion des risques en lien avec ces objectifs.

Gouvernance des risques

Les chartes et politiques assurent une cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

Méthodologies

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant qualitative que quantitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose principalement sur un processus d'identification et d'évaluation des risques et de la qualité des contrôles opérationnels par les équipes opérationnelles mêmes. Ce processus est un composant clé du processus ORSA décrit dans la Politique ORSA.

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans le cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

Mise en œuvre et opérations

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du Dispositif de Gestion des risques sont basées sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

Reporting

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du Comité de Direction et du Conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Revue

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

Gestion des principaux risques et incertitudes

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie et santé NSLT	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégique et Business
Primes	Mortalité	Longévité / mortalité	Taux d'intérêt	Réassurance	Fraude	Liquidité récurrente	Stratégique
Provisionnement	Longévité	Incapacité	Actions	Instruments Dérivés	Emploiyabilité		Réputation
Catastrophe Non-Vie	Frais Vie	Frais /révision	Immobilier	Prêts hypothécaires	Conformité et conduite		Sustainability
	Rachat	Catastrophe	Spread	Autres	Dom m age aux actifs physiques		
	Catastrophe Vie	Autres	Devise		IT et technologie		
			Concentration		Tiers		
		Inflation			Continuité de l'activité		
					Exécution, gestion des processus et projets		

Les principaux risques auxquels P&V Assurances est soumis sont :

- Les risques de marché
- Les risques d'assurance
- Le risque d'assurance Vie, Non Vie et santé
- Les risques opérationnels
- Les risques stratégiques et Business.

9. EXISTENCE DE SUCCURSALES

La société ne dispose pas de succursales établies à l'étranger.

10. EMISSION D' ACTIONS NOUVELLES (ART. 6 :108 §2 CSA) – DEMANDES DE DEMISSION (ART. 6 :120 §2 CSA) ET PUBLICATION DU NOMBRE D' ACTIONS PAR CLASSE (ART. 6 :124 CSA)

Au cours de l'année 2023, les fonds propres de P&V assurances ont subi une légère évolution. En effet, le nombre et le montant des parts A, B et C a légèrement évolué comme suit :

	Valeur nominale	Nombre de parts au 31/12/2022	Nombre de parts au 31/12/2023	Variation en nombre de parts	Variation en montant
Parts A	2,50 €	204.395	204.395	/	/
Parts B	100.000 €	546	557	+11 parts net *	1.100.000 €
Parts C	1.000 €	376	377	+1 part net **	1.000 €

* Il s'agit de 11 nouvelles parts B (1.100.000€)

** Il s'agit de 7 nouvelles parts C (dont un nouveau coopérateur), et d'un remboursement de 6 parts C.

11. INTERET OPPOSE

Lors de sa réunion du 27 avril 2023, le Conseil d'administration a été informé de l'intention d'octroyer un prêt de 7.500.000 EUR à l'ASBL Réseau Solidaris Wallonie, entité dans laquelle certains administrateurs de P&V ont également un mandat d'administrateur.

En application de l'article 93 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, cette opération a été soumise préalablement au Conseil d'administration lui permettant de s'opposer à l'octroi de ce prêt aux conditions présentées.

Compte tenu du fait que la décision de l'octroi du prêt ne relève pas des compétences du Conseil d'administration, il n'engendre pas de conflit d'intérêt dans son chef.

Au 31 décembre 2023, la convention n'a pas encore été signée. Le prêt sera octroyé dans le courant de l'année 2024.

12. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que les services offerts. Certains développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

13. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Au-delà des exigences strictement réglementaires, le gouvernement d'entreprise traduit l'attachement de P&V à appliquer les valeurs héritées de son histoire.

Il vise également à promouvoir un climat de transparence et de confiance vis-à-vis de ses partenaires et coopérateurs, de ses collaborateurs et de sa clientèle.

Les principes de gouvernement d'entreprise de P&V Assurances sont inscrits dans une charte, réévaluée annuellement par son Conseil d'administration.

Structure du Groupe P&V :

- ✓ PSH est le holding coopératif regroupant les coopérateurs historiques du Groupe P&V
 - PSH est la garante de l'identité coopérative du Groupe P&V et de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, elle veille à la cohérence et à la complémentarité des stratégies et des politiques générales du Groupe. Elle supervise l'évolution des activités et évalue régulièrement les différentes structures d'organisation.
 - PSH est agréée comme société coopérative par le Conseil National de la Coopération (CNC). Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et consacre le respect du pouvoir démocratique comme de l'absence de but spéculatif.
- ✓ C'est au niveau de P&V Assurances que se situent (i) les activités d'assurance (et les activités qui sont liées ou connexes à ce secteur) et (ii) se définissent les stratégies et politiques générales dans le domaine d'assurances pour le Groupe P&V. Elle a d'ailleurs été reconnue par la BNB en tant qu'entité responsable du Groupe P&V.

P&V Assurances établit les exigences en matière de gouvernance interne du Groupe P&V qui sont appropriées à sa structure, ses activités et ses risques. Elle envisage la structure et l'organisation appropriée de la gestion des risques en instaurant une répartition claire des responsabilités.

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Dans le cadre de cette organisation, P&V Assurances veille à ne pas compromettre les responsabilités propres à chaque Conseil d'administration.

Structure de gestion :

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurances a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part, la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

- ✓ Le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle de P&V Assurances, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement réservées par la loi au Conseil d'administration.
- ✓ Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise et les politiques stratégiques en différentes matières spécifiques qui en découlent (risques, durabilité, assurance, réassurance, gestion du capital, rémunération, ...). Le Conseil exerce également la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- ✓ Le Comité d'audit et des risques, lequel :
 - Exerce les missions qui lui sont dévolues par l'article 49 de la Loi Solvabilité II. Il s'assure du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.
 - Conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction.
- ✓ Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur son profil de risque.

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

- ✓ Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique d'aptitude des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des hautes fonctions dirigeantes.

Le Comité d'audit et des risques est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Collectivement, les membres du Comité d'audit et des risques disposent d'une compétence générale dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'audit et des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'exécuter au mieux ses missions, le Conseil d'administration, sous la direction de son Président, effectue annuellement une évaluation de son fonctionnement et de différents éléments pouvant mettre en péril la bonne exécution de ses missions. Lors de cet exercice, les éléments suivants sont également évalués : « l'aptitude collective » du Conseil d'administration, l'honorabilité professionnelle, l'absence de conflits d'intérêts et la disponibilité suffisante pour l'exercice du mandat.

Politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction :

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction sont les suivants :

- ✓ La rémunération des administrateurs non exécutifs est déterminée par l'Assemblée générale sur proposition du Comité de rémunération.
- ✓ La rémunération des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.
- ✓ La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise.

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

- ✓ La rémunération des membres du Comité de direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :
- ✓ D'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;
- ✓ D'une rémunération variable déterminée sur la base de la réalisation d'objectifs prédéfinis par le Conseil d'administration. La rémunération variable est de maximum 25% de la rémunération fixe.

Un système de report de paiement de la rémunération variable est appliqué. Il consiste à retenir 42% de la rémunération variable dont le paiement sera échelonné sur une période de 3 ans.

En tout état de cause, la rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière et de solvabilité du Groupe P&V le permet.

Modifications intervenues dans la composition des organes de gestion lors de l'année 2023 :

Comité de direction

- ✓ Nomination de Jeroen Spinoy en tant qu'administrateur exécutif (membre du Comité de direction, CRO) prenant effet le 1er septembre 2023.
- ✓ Démission de Martine Magnée en tant qu'administrateur exécutif (membre du Comité de direction) prenant effet le 1^{er} octobre 2023

Conseil d'administration et Comités spécialisés

- ✓ Démission de Jean-Pascal LABILLE en tant qu'administrateur exécutif et Président du Conseil d'administration prenant effet le 25 mai 2023
- ✓ Nomination de Paul CALLEWAERT en tant que Président du Conseil d'administration prenant effet le 25 mai 2023
- ✓ Démission d'Emmanuel DUPUIS en tant qu'administrateur non-exécutif prenant effet le 28 septembre 2023
- ✓ Démission de Martine MAGNÉE en tant qu'administrateur exécutif (membre du Comité de direction) prenant effet le 1^{er} octobre 2023
- ✓ Renouvellement des mandats d'administrateur des personnes suivantes pour une nouvelle période de 4 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale du 17 juin 2027 :

P&V Assurances

Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

- Sophie MISSELYN (Administrateur exécutif)
 - Johan DEKENS (Administrateur exécutif)
 - Michel LÜTTGENS (Administrateur exécutif)
 - Françoise PERONNET (Administrateur non-exécutif)
 - Alain THIRION (Administrateur non-exécutif)
 - Filip ABRAHAM (Administrateur indépendant)
 - Anne-Marie ROUMIEUX (Administrateur indépendant)
- ✓ Nomination des personnes suivantes pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale du 17 juin 2027 :
- Jeroen SPINOY (administrateur exécutif)
 - Aurore ANDRÉ (administrateur non-exécutif, en remplacement de Jean-Pascal LABILLE)
 - Luca HAIDARI (administrateur non-exécutif, en remplacement de Emmanuel DUPUIS – échéance assemblée générale du 18/06/2026.

Commissaire

- ✓ Il n'y a pas eu de changements en ce qui concerne le mandat de la société de révision KPMG SC, représentée par Kenneth VERMEIRE, pour exercer le mandat de commissaire de la société pour les exercices comptables 2022-2023-2024

En conséquence, au 31 décembre 2023, les instances de P&V Assurances étaient composées comme suit :

Conseil d'administration (*) Administrateur indépendant

Administrateurs non exécutifs

- ✓ Paul CALLEWAERT, Président
- ✓ Filip ABRAHAM (*)
- ✓ Aurore ANDRE
- ✓ Kristel DEBACKER
- ✓ Victor FABRY
- ✓ Yves GODIN
- ✓ Luca HAIDARI
- ✓ Inge NEVEN (*)
- ✓ Françoise PERONNET

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

- ✓ Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- ✓ Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- ✓ Alain THIRION
- ✓ Mieke VANMARCKE
- ✓ Nico WYCKAERT

Administrateurs exécutifs (Membres du Comité de direction)

- ✓ Hilde VERNAILLEN, CEO et Président
- ✓ Johan DEKENS
- ✓ Nicolas FAUVARQUE, CFO
- ✓ Michel LÜTTGENS
- ✓ Sophie MISSELYN
- ✓ Jeroen SPINOY, CRO

Comité d'audit et des risques

- ✓ Jean-Paul PHILIPPOT (*), Président
- ✓ Filip ABRAHAM (*)
- ✓ Victor FABRY
- ✓ Yves GODIN
- ✓ Inge NEVEN (*)
- ✓ Anne-Marie ROUMIEUX (*)

Comité de rémunération

- ✓ Paul CALLEWAERT, Président
- ✓ Victor FABRY
- ✓ Jean-Paul PHILIPPOT (*)

Comité de nomination

- ✓ Paul CALLEWAERT, Président
- ✓ Yves GODIN
- ✓ Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- ✓ Alain THIRION
- ✓ Nico WYCKAERT

Comité de direction

- ✓ Hilde VERNAILLEN, Président
- ✓ Nicolas FAUVARQUE
- ✓ Jeroen SPINOY
- ✓ Johan DEKENS
- ✓ Michel LÜTTGENS
- ✓ Sophie MISSELYN

Commissaire

- ✓ KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Kenneth Vermeire.

Modifications intervenues dans la composition des organes de gestion depuis le 1er janvier 2024 :

Démission de Nicolas Fauvarque en tant membre du Comité de direction (CFO) et administrateur prenant effet le 3 mai 2024.

- 14.** Fonctions extérieures exercées par les administrateurs au 31.12.2023 dans des entités ayant une activité industrielle, commerciale ou financière au 31.12.2023 (hors ASBL et Fondations)
-

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Administrateurs exécutifs & Membres du Comité de direction

	Société	Forme	Secteur	Fonction	BCE	Rue	Ville	Détention par P&V 5% ou < du capital	Inscription sur le marché réglementé? (oui/non)
DEKENS Johan	EXARIS INTERIM	SC	Services	Administrateur	BE-0885375121	Galerie de la porte Louise 203	1050 Bruxelles	Oui	Non
	MULTIPHARMA	SC	Services	Administrateur	BE-0866855346	Square Marie Curie 30	1070 Bruxelles	Non	Non
	MULTIPHARMA GROUP	SC	Pharma	Administrateur	BE-0401995516	Square Marie Curie 30	1070 Bruxelles	Oui	Non
	PSH	SC	Assurance	Administrateur Membre du Comité de direction	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
	QUARTIER DES SOLIDARITES	SC	Social	Administrateur Président du Conseil d'administration	BE-1003838944	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Oui	Non
FAUVARQUE Nicolas	PSH	SC	Assurance	Administrateur Membre du Comité de direction	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
	SYNETERISTIKI INSURANCE CY	GR-SA	Assurance	Administrateur	-	Sigrou Avenue 367	17564 Paleo Faliro (Athènes)	Oui	
LUTTGENS Michel	Finance&invest.brussels	SA	Institutionnel	Membre du conseil de surveillance	BE-0426936986	Rue aux Laines 70	1050 Bruxelles	Oui	Non
	IMA BENELUX	SA	Assistance	Vice-Président du Conseil d'administration	BE-0474851226	Square des conduites d'eau 12	4020 Liège 2	Oui	Non
	JACK V	SRL	Assurance	Administrateur	BE-0755968312	Quatre Bras - Vier Armen Building Steenweg op Mechelen, 455/9	1950 – Kraainem	Oui	Non
	PIETTE & PARTNERS	SA	Assurance	Administrateur	BE-0448811575	Casinoplein 6	8500 Kortrijk	Oui	Non
	VANDER HAEGHEN & CO	SA	Assurance	Administrateur	BE-0427765248	Quatre Bras - Vier Armen Building Steenweg op Mechelen, 455/9	1950 – Kraainem	Non	Non
MISSELYN Sophie	COOP APOTHEKEN	CVSO	Pharma - Vooruit	Administrateur	BE-0421598226	Nieuwevaart 151	9000 Gent	Non	Non
	IMA BENELUX	SA	Assistance	Administrateur	BE-0474851226	Square des conduites d'eau 12	4020 Liège 2	Non	Non
	IMMOCOV	CVSO	Pharma - Vooruit	Administrateur	BE-0401036305	Nieuwevaart 151	9000 Gent	Non	Non
	P&V PREVIDIS	SC	Assurance	Président du Conseil d'administration	BE-0402236630	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Oui	Non
	PIETTE & PARTNERS	SA	Agence souscription	Président du Conseil d'administration	BE-0448811575	Casinoplein 6	8500 Kortrijk	Oui	Non
	SERVICOV	CVSO	Pharma - Vooruit	Administrateur	BE-0875648989	Nieuwevaart 151	9000 Gent	Non	Non
	SOLIDARIS VERZEKERINGEN VMOB (NL)	SOC MUT	Assurance	Président du conseil d'administration	BE-0839743450	RUE SAINT-JEAN 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
	VOORUIT NR 1	CVSO	Pharma - Vooruit	Administrateur	BE-0405703882	Nieuwevaart 151	9000 Gent	oui	Non
VERNAILLEN Hilde	FINANCIERE BOTANIQUE	SA	Divers	Président du conseil d'administration	BE-0415679049	Rue Royale 152	1211 Bruxelles	Oui	Non
	IMA SA	SA	Assistance	Membre du Conseil de Surveillance	-	118 Avenue de Paris	79000 Niort	Non	Non
	PARTENA BUSINESS SOLUTIONS	SA	Partena	Administrateur Vice-président du Conseil d'administration	BE-0479282740	Industriepark-Drongen 3	9031 Drongen	Non	Non
	PORTIMA	SC	Assurance distrib	Membre du Comité Exécutif	BE-0428775336	Chaussée de la Hulpe 151	1171 Bruxelles	Oui	Non
	PRIVATE INSURER	NV	Assurance	Liquidateur	BE-0866104487	Tedescolaan 8	1161 Oudergem	Oui	Non
	PROCOOP	SC	Assurance - Holding	Administrateur-délégué	BE-0655698719	rue Saint-Jean 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
	PSH	SC	Assurance - Holding	Administrateur Président du Comité de direction	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
SPINOY Jeroen	/								

P&V Assurances
Rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée Générale

Administrateurs non-exécutifs

	Société	Forme	Secteur	Fonction	BCE	Rue	Ville	Détention par P&V 5% ou < du capital	Inscription sur le marché réglementé? (oui/non)
ABRAHAM Filip	KBC ASSET MANAGEMENT	NV	Finance	Administrateur	BE-0469444267	Havenlaan 2	1080 Sint-Jans-Molenbeek	Non	Oui
CALLEWAERT Paul	PROCOOP	SC	Assurance (Holding)	Administrateur	BE-0655698719	rue Saint-Jean 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
	PSH	SC	Assurance (Holding)	Administrateur	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
	SOLIDARIS, AANVULLENDE ZIEKTEVERZEKERING VAN DE SOCIALISTISCHE MUTUALITEITEN IN VLAANDEREN	MOB	Assurance	Administrateur	BE-0502467126	Rue Saint-Jean 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
	SOLIDARIS VERZEKERINGEN	VMOB	Santé	Administrateur	BE-0839743450	Rue Saint-Jean 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
DEBACKER Kristel	/								
GODIN Yves	/								
FABRY Victor	COOPERATIVE D'ORGANISATION DES PRESTATIONS ET DES SALAIRES (COOPS)	SC	Services	Président du conseil d'administration	BE-0656877961	Place Saint-Paul 9-11	4000 Liège	Non	Non
HADARI Luca	SOCRAM BANQUE	SA	Finance	Administrateur	FR 682 014 865	2 Rue du 24 Février	79000 Niort (FR)	Non	Non
	ABEILLE ASSURANCES HOLDING	GIE	Holding	Administrateur	FR 315 597 500	80 avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes (FR)	Non	Non
	IMA	SA	Assistance	Administrateur	-	118 Avenue de Paris	79000 Niort (FR)	Non	Non
	SYNETERISTIKI INSURANCE COMPANY INC.	GR-SA	Assurances	Vice-Président du Conseil d'Administration	-	Sigrou Avenue 367	17564 Paleo Faliro (Athènes) (GR)	Oui	Non
	AÉMA GROUPE	SGAM	Assurances	Administrateur	493 754 261	17-21 Place Etienne Pernet	75015 Paris (FR)	Non	Non
	OFI INVEST HOLDING	sa	Asset Management	Administrateur	412 563 058	20-22, rue Vernier	75017 Paris (FR)	Non	Non
NEVEN Inge	VLAAMSE INSTELLING VOOR TECHNOLOGISCH ONDERZOEK	SA	durabilité, recherche	CEO	BE-0244195916	Boeretang 200	2400 Mol	Non	Non
PERONNET Françoise	MAIF	SAM	Assurance	Directeur	FR81775709702	200 avenue Salvador Allende	79038 NIORT cedex 9 (FR)	Non	Oui
	ALTIMA ASSURANCES	SA	Assurance	Directeur général	FR94431942838	275 rue du stade	79180 Chauray (FR)	Non	Oui
	ALTIMA COURTAGES	SA	Assurance	Représentante permanente d'ALTIMA ASSURANCES SA à la Présidence	FR69413990102	276 rue du stade	79180 Chauray (FR)	Non	Oui
	SMACL Assurances	SA	Assurance	Directrice générale déléguée	FR67833817224	141 avenue Salvador Allende	79031 Niort Cedex 9 (FR)	Non	Oui
PHILIPPOT Jean-Paul	DREAMWALL	SA	Audiovisuel	Administrateur	BE-0887332541	Rue Jules Destrée 52	6001 Marcinelle	Non	
	CASA KAFKA PICTURES (CKP)	SA	Audiovisuel	Représentant de la SA RMB et Administrateur-délégué	BE-0877535640	Boulevard Loui Schmidt 2	1040 Bruxelles	Non	
	IMMO-DIGUE	SA	Finance	Directeur général et observateur	BE-0847284310	Boulevard Tirou 37	6000 Charleroi	Non	
	REGIE MEDIA BELGE (RMB)	SA	Audiovisuel	Administrateur et Président du CA	BE-0427916686	Blvd. Louis Schmidt 2 - Espace Rolin	1040 Bruxelles	Non	
	BELGIAN MEDIA VENTURES (BMV)	SA	Audiovisuel	Administrateur délégué et Président du CA	BE-0543844653	Blvd. Louis Schmidt 2 - Espace Rolin	1040 Bruxelles	Non	
	PSH	SC	Assurance - Holding	Administrateur	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
MARADIO.BE	SC	Audiovisuel	Administrateur	BE-0542905832	Blvd. Auguste Reyers 52	1044 Bruxelles	Non		
ROUMIEUX Anne-Marie	DEMCA TRAINING & CONSULTING	SRL	Formation & Consultance	Gérant	BE-0470484246	Hertenlaan 28	1950 Kraainem	Non	Non
THIRION Alain	CASTEL DE PONT-A-LESSE	SA	Hotellerie	Administrateur	BE-0866668472	Rue de Pont à Lesse 36	5500 Dinant	Non	Non
	MULTIPHARMA	SC	Pharma	Administrateur	BE-0866855346	Square Marie Curie 30	1070 Bruxelles	Non	Non
	MULTIPHARMA GROUP	SC	Pharma	Administrateur	BE-0401995516	Square Marie Curie 30	1070 Bruxelles	Oui	Non
	PARTENA BUSINESS SOLUTIONS	SA	Partena	Administrateur	BE-0479282740	Industriepark-Drongen 3	9031 Drongen	Non	Non
	SOLIDARIS ASSURANCES	SOC MUT	Assurance	Administrateur- Président du Comité de direction	BE-0838585487	Rue Saint-Jean 32-38	1000 Bruxelles	Non	Non
	QUARTIER DES SOLIDARITES	SC		Administrateur	BE-1003838944	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Oui	Non
VANMARCKE Mieke	PSH	SC	Assurance - Holding	Président du Conseil d'administration	BE-0452994750	Rue Royale 151	1210 Bruxelles	Non	Non
	SOLIDARIS VERZEKERINGEN (Sociale Hospitalisatie-verzekeringen)	VMOB	Assurance	Administrateur	BE-0839743450	Sint-Jansstraat 32-38	1000 Brussel	Non	Non
WYCKAERT Nico	/								

15. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Il est pour le surplus fait référence au Rapport Non-Financier du Groupe P&V.

Fait à Bruxelles, le 23 mai 2024

Hilde Vernailen

Président du Comité de direction



Paul Callewaert

Président du Conseil d'administration


